

## Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 présidée par M<sup>me</sup> Annick POINSIGNON, Maire

Etaient présents :

Le Maire : Annick POINSIGNON ; 5 adjoints : Didier RÉGNIER, Jean-Luc DEVÉMY, Martine BAUER, Laurent ADAM, Christiane HEIMBURGER et les conseillers municipaux : François BLUEM, Nicolas BORNERT, Séverine BORNERT, Céline DAUM, Valérie FRICKER, Nathalie GOBERT, Delphine HECKMANN, Carole LAMBERT, Patrick MALTES, Sophie ROHFRICTSCH, Nathalie TROG

Absents :

M. Eric PARAVIGNA a donné procuration de vote à Mme Christiane HEIMBURGER  
M. Jérôme PROCKSCH a donné procuration de vote à M. Didier REGNIER  
Mme Catherine PUNTILLO-MAI a donné procuration de vote à M. Carole LAMBERT  
M. Jean-Luc VEZY a donné procuration de vote à M. François BLUEM  
M. Pierre JOST  
M. Alexandre KLEIN

### **1. Avis de la commune de Lampertheim sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en conformité de l'accessibilité et de réhabilitation de la mairie et de l'annexe des Tilleuls dont le coût en phase Avant Projet Définitif (APD) est estimé à :

	640 111 € HT de travaux
	102 670 € HT pour les honoraires de maîtrise d'œuvre
	_____ et de missions diverses, Etudes et diagnostics
Soit un coût total de :	742 781 € HT

#### Plan de financement :

Dotation de soutien à l'investissement local (40% de 507 256 € HT de travaux éligibles à la « mise aux normes et sécurisation des équipements publics)	202 902 €
Autofinancement	<u>539 879 €</u>
Total =	742 781 € HT

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE** de réaliser les travaux de mise en conformité de l'accessibilité et de réhabilitation de la mairie et de l'annexe des Tilleuls pour un montant total de 742 781 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dotation de soutien à l'investissement local (40% de 507 256 € HT de travaux éligibles à la « mise aux normes et sécurisation des équipements publics)	202 902 €
Autofinancement	<u>539 879 €</u>
Total =	742 781 € HT

**CHARGE** le Maire de déposer les dossiers réglementaires :

- Après de M. le Préfet de la région Grand Est / Préfet du Bas-Rhin pour la demande de subvention de Dotation de soutien à l'investissement local,
- Après de tout autre organisme susceptible de subventionner ce type d'opération,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération de mise en conformité de l'accessibilité et de réhabilitation de la mairie et de l'annexe des Tilleuls

La dépense sera imputée au chapitre 23 du Budget Primitif 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **2. Groupement de commande ouvert et permanent : bilan et avenant à la convention de groupement**

Par délibération de la Commission Permanente du 27 juin 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a adopté la convention cadre de groupement de commande dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commande permanent démontre l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer.

Ainsi, le groupement de commandes permanent a notamment permis de réaliser, depuis le mois de septembre 2017 :

- des gains financiers selon l'importance des dossiers (par exemple de l'ordre de 25 à 30% en matière de fournitures administratives),

- des optimisations et harmonisations de cahiers de charge et donc du fonctionnement associé (par exemple un catalogue restreint et une livraison dans les bureaux pour les fournitures administratives),
- une meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie associée à la prise en compte d'objectifs environnementaux avec une forte augmentation du recours à l'énergie renouvelable (passage de 25% à 100% d'électricité verte et intégration de 5% de biogaz),
- un partage d'expérience et de pratiques avec une montée en compétence des référents associés au montage du dossier, sans assistance à maîtrise d'ouvrage,
- une répartition de la charge associée au portage d'un dossier du fait de la désignation d'un coordonnateur différent selon le domaine d'achat.

Les dossiers suivants ont été traités en commun :

Objet	Coordonnateur	Participants	Observations
Fournitures administratives	Eurométropole	Tous les membres du groupement	Notification 2017
Fourniture de batteries, alternateurs, ...	CD 67	CD 67, SDIS 67	Notification 2017
Carburant en vrac	SDIS 67	SDIS 67, CD67, Ville de Strasbourg, Eurométropole	Notification 2017
Carburant par cartes accréditives	SDIS 67	SDIS 67, CD67, Ville de Strasbourg, Eurométropole	Notification 2017
Achats d'électricité et de gaz	Eurométropole	Tous les membres du groupement excepté 3 communes	Notification 2018
Fondants routiers	CD 67	CD 67, CD68, Eurométropole	Notification 2018
Infogérance maintenance informatique collègues	CD 67	CD 68	Notification 2018
Equipements de Protection Individuelle	CD 68	En cours de constitution	En cours d'analyse des offres
Lubrifiants et produits dérivés	CD 68	SDIS 67, SDIS 68, CD67	Publication en cours
Fourniture de fioul	SDIS 68	SDIS 67, CD68	Publication en cours

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt que suscite le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte autour des points suivants : Bureau – Energies – Médical/Labo/Chimie – Informatique/Télécom – Entretien – Ressources humaines – Véhicules/Engins/outils – Fournitures pour ateliers ou travaux en régie – Eclairage/Chauffage/Ventilation/Climatique - Sécurité/Environnement – Voirie/Réseaux – Education/Culture – Contrôles/Vérifications – Prestations intellectuelles – Evènementiel/Communication – Travaux – Divers.

Il n'est pas prévu à ce stade d'ouvrir le périmètre du groupement à de nouveaux membres, le fonctionnement administratif et la régulation de la charge de travail et de coordination n'étant pas encore suffisamment stabilisés après seulement une année de fonctionnement.

La proposition d'avenant jointe à la délibération modifie l'annexe de la convention initiale relative au champ d'achat couvert, sans modifications d'autres articles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,*

*approuve*

- *le bilan du groupement de commandes permanent établi après un an de fonctionnement*
- *la poursuite, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,*
- *la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier*

*autorise*

*le Maire ou son représentant :*

- *à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération,*
- *à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat*

*ADOpte A L'UNANIMITE*

# CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT – AVENANT n° 1

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commande,  
Vu les délibérations concordantes des membres du groupement de commandes permanent constitué par des entités publiques alsaciennes en 2017, et notamment la délibération de la commission permanente de l'Eurométropole en date du 27 juin 2017,

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule :**

Le groupement de commandes permanent constitué associe de nombreuses entités publiques, dont l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la Ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Ce dispositif vise à mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes a été annexée à la convention de groupement de commande initiale et délimite le champ d'application dudit groupement permanent.

Chaque achat mutualisé est piloté par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

## **Article 1<sup>er</sup> : Elargissement des domaines d'achat intégrés dans le groupement de commandes ouvert et permanent**

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt que suscite le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers décident d'élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application à de nouveaux domaines.

Aussi, ils approuvent une nouvelle liste de domaines d'achats potentiellement mutualisables définie dans l'annexe au présent avenant.

Cette nouvelle annexe modifie et se substitue à l'annexe initiale de la convention de groupement permanent.

## **Article 2 : Maintien en vigueur des autres clauses de la convention**

Les clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A....., le.....

**LISTES DES DOMAINES D'ACHAT COUVERTS PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES  
OUVERT ET PERMANENT**

**BUREAU**

Fournitures de bureau, papier reprographie, enveloppes et pochettes imprimées, consommables informatiques

Mobilier

**ENERGIES**

Fourniture d'électricité, de gaz (y compris gaz industriels) et de fioul

Fourniture de carburant (cuves/citernes/cartes accréditatives etc.)

**ENTRETIEN**

Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées

Fourniture de produits d'entretien et consommables

Fournitures et prestations d'entretien des espaces verts

Abattage et élagage d'arbres

Enlèvement de graffiti, d'affiches sauvages, nettoyage et entretien de monuments et d'oeuvres d'art

Entretien du patrimoine non bâti privé

Mobilier de propreté sur l'espace public

Prestation de nettoyage de gaines et réseaux de ventilation

**TRAVAUX**

Travaux de chauffage ventilation, climatisation et d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles

Travaux de sanitaire en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles

Travaux d'assainissement et d'adduction d'eau en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles

Travaux d'électricité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles

Travaux de câblage VDI sur l'ensemble des infrastructures de câblage de la collectivité

Travaux de désamiantage, de dépollution et de déconstruction de bâtiments

Prestations de métallerie
<b>FOURNITURES POUR ATELIERS OU TRAVAUX EN REGIE</b>
Fourniture de quincaillerie
Fournitures de bois brut, travaillé et produits connexes
Fourniture de fils et câbles
Fourniture de petits matériels électriques
Fourniture de peintures et produits dérivés
<b>ECLAIRAGE / CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATIQUE</b>
Fourniture de sources lumineuses
Eclairage public, investissement, maintenance et performance
Fourniture de la famille d'appareillages électriques chauffants - soufflants - ventilateurs - sèche main
<b>SECURITE / ENVIRONNEMENT</b>
Fourniture de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle et collective pour les agents
Gardiennage, Surveillance d'immeubles, protection par vigiles ou télésurveillance
Acquisition d'équipements, matériels et fournitures de gestion du stationnement et de contrôle d'accès
Fourniture d'extincteurs portatifs, de robinets d'incendie RIA et de trappes de désenfumage
Fourniture de sel hivernal
Conception, fourniture, impression, livraison, pose et dépose de diverses signalétiques
Fourniture et mise en oeuvre de la signalisation horizontale et verticale
Mise à disposition de conteneurs à déchets, évacuation, transport et traitement des déchets
Inventaire, diagnostic et expertise des arbres
<b>VOIRIE / RESEEAUX</b>
Fourniture d'enrobés ou de produits d'extraction (granulats, remblais, sables, gravier...)
<b>CONTROLES / VERIFICATIONS</b>
Fourniture, installation, entretien, maintenance et vérification d'aires de jeux, d'infrastructures de mobiliers et de matériels sportifs
Missions de vérifications réglementaires par organismes agréés, notamment contrôles techniques de tous types d'équipements

Maintenance préventive et corrective et dépannage de tous types d'équipements
Réalisation de diagnostics immobiliers
Inventaire, diagnostic et expertise des arbres
<b>INFORMATIQUE / TELECOM</b>
Radio numérique à la norme TETRA
Fournitures, solutions, maintenance et prestations dans le domaine de l'informatique
Ressources informatiques des médiathèques / bibliothèques
Infogérance des matériels informatiques
Télécommunication
Vidéosurveillance
<b>VEHICULES ENGIN OUTILS</b>
Fournitures de pièces détachées pour véhicules, engins ou matériels divers (dont batteries, alternateurs, démarreurs etc.)
Remplacement et réparation de pneumatiques pour les véhicules et engins
Locations de plateformes élévatrices mobiles de personnels
Fourniture d'outillage ou de machines-outils et consommables associés
Lubrifiants et produits dérivés
<b>EDUCATION / CULTURE</b>
Services de gestion, d'exploitation, de conservation des archives et des musées
Fourniture de livres (scolaires ou non scolaires)
<b>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>
Assistance à maîtrise d'ouvrage liée aux problématiques achat du groupement permanent
Prestation de traduction
Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux neufs, de rénovation et mixtes
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en paysage
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (notamment à la voirie et espaces publics)
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'études de faisabilité et d'expertise urbaine
Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS)



Missions d'ingénierie de structures et d'ingénierie pluridisciplinaire
Mission d'études géotechniques
Etude de sites (potentiellement) pollués et travaux de réhabilitation associés
<b>MEDICAL / LABO / CHIMIE</b>
Fourniture de vaccins
Réactifs, consommables et flaconnage de laboratoire
Contrôle et analyses biologiques et autres analyses de laboratoire pour la santé humaine ou animale
Fourniture de produits chimiques
<b>EVENEMENTIEL / COMMUNICATION</b>
Services d'impression, de conception de support de communication
Textiles, objets et cadeaux de communication personnalisés
Fourniture de branchements provisoires électriques et prestation de sonorisateur
Tournages et réalisations vidéo pour les actions de communication
Services d'enregistrement et de retransmission d'évènements officiels
Eclairage et sonorisation évènementiels
Gestion des espaces publicitaires pour diverses publications
Prestations de diffusion et prestations logistiques et évènementielles
Location d'écrans géants et d'équipements accessoires
Location de chapiteaux et structures assimilées
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
Formation des agents
Agence de voyage et autres services touristiques / Gestion des déplacements professionnels
Services d'auxiliaires financiers: gestion de chèques-restaurant ou vacances
<b>DIVERS</b>
Assurances

### **3. Intervention de l'archiviste itinérant du Centre de Gestion du Bas-Rhin**

Le Maire informe qu'en date du 26 novembre 2018, Mme Lucile FONTAINE, responsable des archivistes itinérants au Centre de Gestion du Bas-Rhin, s'est déplacée à la mairie de Lampertheim pour y faire un bilan de la situation des archives.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour terminer de mettre en ordre les archives, après intervention d'un archiviste durant le mois d'août 2018, la responsable des archivistes itinérants propose une intervention de 18 journées.

Le Maire informe que pour l'exercice 2019, les frais d'intervention sont de 320 € par jour.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 18 jours

AUTORISE le Maire à signer les actes afférents

Les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

### **4. Subvention versée à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Lampertheim**

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de 420 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Lampertheim pour le spectacle de fin d'année.

ADOpte A L'UNANIMITE